Stagiaires : une entrée dans le métier plus que difficile.

En cette nouvelle rentrée scolaire, l'académie de Dijon accueille, toutes disciplines confondues, 186 stagiaires dont 8 en renouvellement de stage et 3 collègues recrutés au titre du handicap. Le nombre de collègues stagiaires baisse dans notre académie. Au niveau national il est bien évident que le

nombre de départs en retraite n'est pas compensé par le nombre de reçus aux concours.

Cette année est celle de tous les changements pour tous nos jeunes collègues, exit l'iufm et la formation mais une entrée totale dans le métier à temps complet. Chaque académie a sa façon de fonctionner et à Dijon, la note est salée : aucune décharge de service ni pour le tuteur ni pour le stagiaire, quelques jours de formation le mercredi par la DAAEFOP et un stage de quatre semaines en février/mars.

Le rectorat de Dijon s'est encore distingué en refusant un groupe de travail pour les affectations des stagiaires. Les collègues ont fait des vœux sur des supports qui n'étaient pas tous viables et sans connaître le barème propre à l'académie. Les organisations syndicales ont volontairement été évincées de ce mouvement et nous n'avons eu le barème qu'après coup. Mme Le Recteur a décidé sans concertation que seraient pris en compte le rang au concours et l'agrégation, ce qui paraît normal, mais n'a donné que 20 points pour le rapprochement de conjoint et les enfants. En conséquence des collègues célibataires sans enfant mais bien classés ont obtenu satisfaction dans leur vœu au détriment des collègues mariés ou pacsés mais moins bien classés. Ce barème décidé sans concertation a eu pour conséquence que certains collègues ont été nommés très loin de leur domicile et de leur famille.

Les stagiaires n'ont pas connu plus tôt que d'habitude leur affectation. La gestion par le rectorat sans les représentants du personnel n'a vraiment pas fait ses preuves. Une telle gestion est inadmissible !

Pour mémoire, l'année passée à la commission d'affectation à l'IUFM, les interventions du SNES avaient permis 28 modifications améliorant la situation des stagiaires.

Le lundi 30 août, nous avons pu établir un premier contact avec les collègues stagiaires lors de leur prérentrée qui se déroulait sur deux jours.

Nous souhaitons rester à leur écoute tout au long de l'année en proposant des permanences hebdomadaires (voir ci-dessous).

Marie-Laure Blanchard—Sandra Gony

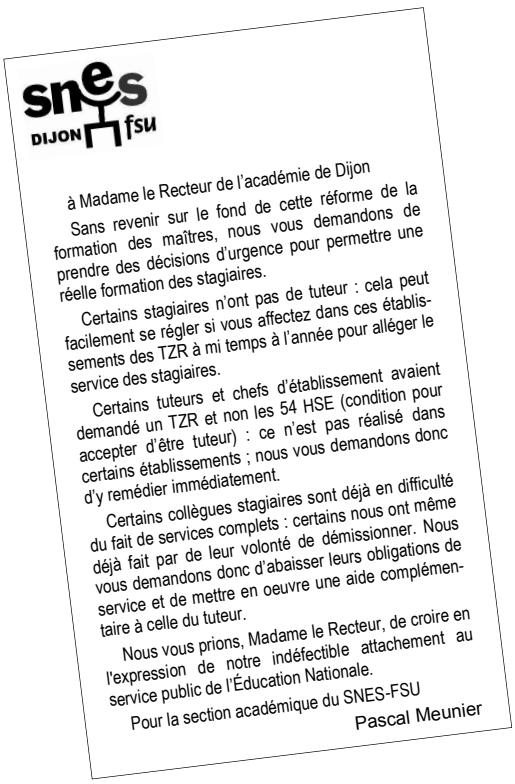

snes DIJON fsu

à Madame le Recteur de l'académie de Dijon

Sans revenir sur le fond de cette réforme de la formation des maîtres, nous vous demandons de prendre des décisions d'urgence pour permettre une réelle formation des stagiaires.

Certains stagiaires n'ont pas de tuteur : cela peut facilement se régler si vous affectez dans ces établissements des TZR à mi temps à l'année pour alléger le service des stagiaires.

Certains tuteurs et chefs d'établissement avaient demandé un TZR et non les 54 HSE (condition pour accepter d'être tuteur) : ce n'est pas réalisé dans certains établissements ; nous vous demandons donc d'y remédier immédiatement.

Certains collègues stagiaires sont déjà en difficulté du fait de services complets : certains nous ont même déjà fait par de leur volonté de démissionner. Nous vous demandons donc d'abaisser leurs obligations de service et de mettre en oeuvre une aide complémentaire à celle du tuteur.

Nous vous prions, Madame le Recteur, de croire en l'expression de notre indéfectible attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Pour la section académique du SNES-FSU

Pascal Meunier

Le SNES écrit au recteur

Au local du SNES au 03.80.73.32.70

- le lundi de 17 h à 19h00
- le jeudi de 9 h à 12h00

Les premiers échos :

⇒ Quelques collègues sont affectés sur deux établissements avec toutes les difficultés afférentes.

⇒ Certains chefs d'établissement veulent imposer des heures supplémentaires.

⇒ Certains chefs d'établissements ont mis des cours le mercredi contrairement aux demandes du recteur.

⇒ Certains tuteurs ne sont pas dans l'établissement du stagiaires (parfois 40 minutes de route).

⇒ A l'heure où le journal est imprimé, certains stagiaires n'ont pas de tuteur.